Nations Unies S/PV.7663

# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

*Provisoire*

**7663**e séance
Jeudi 31 mars 2016, à 10 h 45
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Gaspar Martins | (Angola) |
| *Membres* : | Chine | M. Shen Bo |
| | Égypte | M. Mahmoud |
| | Espagne | M. González de Linares Palou |
| | États-Unis d'Amérique | M. Pressman |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M. Lamek |
| | Japon | M. Okamura |
| | Malaisie | M. Ibrahim |
| | Nouvelle-Zélande | M. Taula |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Wilson |
| | Sénégal | M. Seck |
| | Ukraine | M. Vitrenko |
| | Uruguay | M. Bermúdez |
| | Venezuela (République bolivarienne du) | M. Suárez Moreno |

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud



16-09038 (F)

*La séance est ouverte à 10 h 45.*

**Adoption de l’ordre du jour**

*L’ordre du jour est adopté.*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : S. E. M. Festus Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d’évaluation; M^me^ Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; M. Stephen O’Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d’urgence; et M^me^ Kate Gilmore, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l’homme.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M^me^ Løj, qui se joint à nous pour la séance d’aujourd’hui par visioconférence depuis Djouba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mogae.

**M. Mogae** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette nouvelle occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité.

Suite à mon dernier exposé au Conseil, le 19 février (voir S/PV.7628), je dois malheureusement l’informer que la mise en œuvre de la plupart des aspects de l’Accord d’août 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud continue d’être retardée. L’étape clef de la mise en oeuvre de l’élément initial de l’Accord – la formation du gouvernement provisoire d’union nationale – n’a pas encore été atteinte. Les violations du cessez-le-feu permanent se poursuivent aussi, comme l’a démontré dernièrement le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l’application des dispositions transitoires de sécurité, dans les États du Haut-Nil, de l’Équatoria occidental et du Bahr el-Ghazal occidental.

La Commission mixte de suivi et d’évaluation a rendu publics les rapports établis sur ces violations afin que tous les détails de l’enquête soient connus de la population du Soudan du Sud et de la communauté internationale tout entière. Malgré cette tendance qui se poursuit, il y a eu des progrès notables ces derniers jours, et la formation du gouvernement provisoire d’union nationale semble maintenant à portée de main.

En ce qui concerne le plan d’application des dispositions transitoires de sécurité à Djouba, la capitale, que j’ai publié le 23 février en ma qualité de Président de la Commission mixte de suivi et d’évaluation, le premier groupe des 1 370 soldats de l’Armée populaire de libération du Soudan (APLS) dans l’opposition est à présent rentré via plusieurs vols affrétés par l’ONU et d’autres entités.

La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a joué un rôle essentiel dans cette opération, non seulement en mettant à disposition les appareils nécessaires au transport des soldats, mais aussi en fournissant un appui logistique crucial, tant à Malakal qu’à Djouba. Les vols se poursuivront au cours de la semaine à venir, jusqu’à ce que nous ayons achevé le transport des 1 370 soldats. Après l’arrivée de ces forces, le Premier Vice-Président désigné, représentant le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) dans l’opposition, nous a assurés qu’il retournerait à Djouba, permettant ainsi la formation du nouveau gouvernement.

Les représentants du MPLS dans l’opposition ont confirmé qu’il n’y a pas d’autres conditions ni obstacles au retour du Premier Vice-Président désigné, et je suis donc prudemment optimiste quant au fait que le nouveau gouvernement de transition sera en place d’ici le milieu du mois prochain. Malgré le retard de plusieurs mois pris par rapport au calendrier, il s’agit d’une étape essentielle dans la mise en œuvre de l’Accord, et je m’en félicite. Cela dit, les parties peuvent faire davantage pour préparer le retour du Premier Vice-Président désigné à Djouba et veiller à ce que la formation du nouveau gouvernement ne soit pas elle-même un facteur de déstabilisation.

Malgré l’évolution positive de la situation ces derniers jours, les parties et la communauté internationale ont encore beaucoup à faire pour consolider la paix au Soudan du Sud. Comme je l’ai noté dans ma déclaration au Conseil en février, la formation du nouveau gouvernement ne règlera pas automatiquement les crises humanitaire, de développement, politique, militaire et économique auxquelles le pays continue de faire face. Bien que le Gouvernement actuel et l’APLS dans l’opposition aient tous deux promis de renforcer leur coopération dans le domaine humanitaire, et

que le Gouvernement ait officiellement annoncé que toutes les unités militaires avaient reçu pour ordre de coopérer à l'effort humanitaire, la situation générale reste désastreuse, des millions de personnes continuant d'être en danger. Sur le plan économique, la situation du Soudan du Sud est désespérée et des mesures urgentes doivent être prises par le Gouvernement actuel et par le prochain pour remédier à la situation et mettre en œuvre les réformes et les procédures convenues.

Comme je l'ai dit aux représentants de la Commission mixte de suivi et d'évaluation lors de notre dernière réunion à Djouba, si aucune mesure n'est prise sur le front des réformes économiques et de la restructuration, l'Accord sera mis en péril. Je demande instamment aux parties d'examiner quelles mesures peuvent être prises immédiatement pour améliorer la situation, ainsi que celles qui peuvent être prises immédiatement après la formation du nouveau gouvernement de transition.

Les parties doivent également s'atteler à la question des frontières administratives internes de l'État. Le communiqué de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) du 31 janvier, qui a été entériné par la Commission mixte, décrit la formation d'une nouvelle commission nationale des frontières chargée de réexaminer le nombre d'États et leurs frontières. Il est indispensable que cette commission soit rapidement créée pour régler la question et éviter toute nouvelle déstabilisation.

Je tiens à réitérer ma ferme conviction que les parties sud-soudanaises doivent être continuellement encouragées par l'IGAD, l'Union africaine et le Conseil à respecter les engagements qu'elles ont pris dans l'Accord. Cela est d'autant plus vital que nous sommes à la veille de la formation du nouveau gouvernement. Il n'y a pas de temps à perdre si nous voulons que les deux années et demie à venir, c'est-à-dire la période de transition prévue dans l'Accord, soient mises à profit et permettent la pleine application des dispositions de l'Accord.

Je remercie le Conseil de sécurité de l'attention sans faille qu'il accorde au Soudan du Sud et l'exhorte, à ce stade critique, à continuer de concentrer ses efforts sur la situation dans ce pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mogae de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Løj.

**M^me^ Løj** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer brièvement le Conseil de sécurité de la situation au Soudan du Sud. Étant donné que le prochain rapport ordinaire du Secrétaire général sur le Soudan du Sud sera disponible dans les semaines à venir, et compte tenu des déclarations faites par les autres intervenants aujourd'hui, je vais axer mes observations sur les principales nouveautés opérationnelles, notamment l'appui apporté par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Malgré la signature de l'accord de paix, la violence persiste dans de nombreuses régions du pays. Dans l'État du Haut-Nil, les tensions entre les communautés Dinka et Chillouk demeurent élevées après la flambée de violence qui a eu lieu sur le site de protection de l'ONU à Malakal en février. Depuis lors, la MINUSS a aidé les partenaires humanitaires à remettre en place les installations et à rétablir la fourniture de services à l'intérieur du site, tout en assurant la protection de la Force pour la distribution de vivres à l'intérieur du site, ainsi qu'aux personnes déplacées qui se sont réfugiées dans la ville de Malakal. Nous avons également pris des mesures pour renforcer le périmètre de sécurité du site et continuons à collaborer étroitement avec les dirigeants communautaires et les autorités locales pour prévenir toute résurgence de la violence.

Je me félicite de la création d'une commission d'enquête au Siège de l'ONU, qui est chargée d'évaluer la réponse de la Mission aux événements de Malakal, et suis prête à lui fournir tout l'appui nécessaire pour mener à bien son enquête. Ses conclusions, conjuguées aux recommandations de l'enquête préliminaire menée par la Mission, permettront de renforcer notre capacité à prévenir de tels conflits à l'avenir.

Ailleurs dans le pays, les affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes armés se sont poursuivis dans l'Équatoria et dans la région de Bahr el-Ghazal. Nous avons reçu des informations faisant état de morts parmi la population civile, de pillages et de harcèlement des communautés par les forces gouvernementales. L'État de Jongleï continue d'être le théâtre d'une recrudescence des affrontements intercommunautaires, dans la zone du Grand Pibor, et plus récemment, entre les communautés de Pochala. Des civils ont également été tués dans les États de Ouarab et de l'Unité dans le cadre d'un cycle violent de vols

de bétail commis à titre de représailles. Ces conflits ne sont pas nouveaux; ils éclatent en raison de divisions sociales historiques et de la concurrence pour des ressources limitées et continueront probablement de menacer la paix et la stabilité à long terme. Par ailleurs, la détérioration dramatique de la situation économique continue d'imposer un lourd tribut à la population sud-soudanaise et pourrait avoir des incidences sur la sécurité. Il en résulte également une aggravation des besoins humanitaires dans l'ensemble du pays.

Ce contexte global ne fait que souligner la nécessité urgente de maintenir la dynamique en faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix. Comme le Président Mogae vient de le souligner, des progrès très importants ont commencé à être réalisés, grâce notamment à l'engagement continu de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et de ses partenaires. Je tiens à assurer les membres du Conseil que la Mission appuie pleinement ce processus sous la coordination de la Commission. Qu'il me soit permis de donner quelques exemples de cet appui.

Ces derniers mois, la MINUSS a apporté une assistance logistique et technique aux efforts de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, notamment concernant le déminage de certaines sites et l'installation d'équipements d'assainissement. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies œuvre également à détruire les munitions non explosées sur les sites prévus. Dans l'intervalle, la Mission aide la Commission à mettre en place le centre de coordination conjoint de Djouba (ex-Centre d'opérations conjoint).

La MINUSS continue d'assurer le transfert aérien des forces d'opposition à Djouba, conformément aux dispositions transitoires convenues en matière de sécurité. Le 24 mars, la Mission a effectué le premier transport aérien, de Pagak à Djouba, de 22 officiers de haut rang de l'opposition, dont des généraux du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition appelés à composer l'encadrement de la Police mixte intégrée et de l'organe de supervision de l'examen stratégique des questions de défense et de sécurité. Les ponts aériens ont repris le lundi 28 mars, avec le transport de Malakal à Djouba de 39 membres des forces d'opposition, avec leur armes légères, suivis de 40 autres le lendemain. Ces opérations se poursuivront toute cette semaine, si la météo est favorable, et 130 soldats supplémentaires sont arrivés aujourd'hui – 40 sur un vol de l'ONU et 90 sur un avion affrété par la Troïka.

Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité poursuit son déploiement dans tout le pays, avec des logements et un appui logistique, y compris en matière de protection de la force, fournis par la MINUSS. Le Mécanisme s'est également chargé de la tâche supplémentaire de vérifier les sites de redéploiement des forces militaires à l'extérieur de Djouba, conformément aux dispositions transitoires de sécurité. Il s'agit là de responsabilités critiques, et nous assurons l'appui nécessaire aux équipes de suivi et de vérification sur le terrain pour faciliter leurs enquêtes autant que faire se peut.

Le Soudan du Sud est à un tournant décisif. Certes, je suis modérément optimiste que les faits nouveaux que le Président Mogae et moi-même venons de mettre en exergue sont des avancées dans le bon sens, mais nous savons tous que des défis et des obstacles considérables demeurent. Conjointement à ces progrès mesurés, les violations constantes du cessez-le-feu et la montée en puissance des conflits intercommunautaires qui couvaient jusqu'ici, associées aux difficultés rencontrées pour répondre aux besoins grandissants du pays, aux violations déplorables des droits de l'homme et à un ralentissement économique prononcé, sont autant d'éléments qui menacent de faire dérailler le processus de paix. Pour enregistrer des progrès soutenus, il faudra que les deux parties constituent le Gouvernement de transition sans plus de délai et aient le courage nécessaire pour faire des compromis, dans l'intérêt de la paix. Plus important encore, il faudra que les dirigeants du Soudan du Sud commencent à faire passer les intérêts de la population en premier.

La constitution du Gouvernement de transition est véritablement une étape incontournable pour mettre le pays sur la voie de la stabilité à plus long terme et pour améliorer la vie d'une population qui endure beaucoup trop de souffrances depuis beaucoup trop longtemps. Mais il ne s'agit que d'une première étape. Il ne suffit pas que Riek Machar revienne à Djouba pour former le Gouvernement de transition avec le Président Salva Kiir pour que ce travail soit terminé. C'est alors même que le difficile labeur de la reconstruction du pays devra commencer et que les décisions difficiles devront être prises. C'est donc pourquoi nous aurons besoin de l'appui indéfectible des membres du Conseil, et des efforts et de la coopération soutenus de l'ONU, de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et de tous les partenaires. La route qui s'annonce sera longue

et difficile; mais nous devons avancer. Le peuple sud-soudanais ne mérite rien de moins.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M$^{me}$ Løj de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. O'Brien.

**M. O'Brien** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire au Conseil de sécurité le point de la situation humanitaire au Soudan du Sud. Je remercie les intervenants précédents – le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M, Mogae, et la Représentante spéciale du Secrétaire général, M$^{me}$ Løj – de la clarté de leurs observations.

Dans mon exposé au Conseil le mois dernier, j'avais appelé l'attention sur l'aggravation de la crise humanitaire au Soudan du Sud. Quelque 6 millions de personnes – soit plus de la moitié de la population – ont actuellement besoin d'une assistance humanitaire. Parmi elles, 2,8 millions de personnes – un nombre astronomique – souffrent d'insécurité alimentaire grave, plus de 2 millions ont été forcées de quitter leurs foyers, et plus de la moitié des enfants d'âge scolaire ne peuvent pas aller à l'école.

Malgré la déclaration présidentielle S/PRST/2016/1 du Conseil en date du 17 mars, qui appelle toutes les parties à protéger les civils, à permettre la libre circulation des personnes et à donner aux organismes humanitaires un accès sans restriction ni entrave et en toute sécurité, je me vois encore une fois dans l'obligation de signaler que la situation reste catastrophique. Les civils continuent d'être pris pour cible, attaqués et déplacés, et des besoins humanitaires très prononcés persistent, exacerbés par des difficultés d'accès récurrentes. Outre les inimaginables violations individuelles et collectives subies par la population sud-soudanaise, je me dois également d'insister sur le fait que, malgré l'appel à cesser les hostilités lancé dans l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, l'ampleur géographique du conflit s'est étendue. Ces derniers mois, comme vient de nous le confier la Représentante spéciale, M$^{me}$ Løj, de nouvelles flambées de violence ont éclaté dans les zones environnantes du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria occidental, du Jongleï et de Malakal. Ces violences ont entraîné le déplacement de bien plus de 150 000 personnes, dont beaucoup ont été forcées de fuir leurs foyers à plusieurs reprises – plus de 10 fois pour certaines.

À titre d'exemple, le jour même où j'ai présenté un exposé au Conseil le mois dernier, des combats ont éclaté à Pibor et dans les zones environnantes, provoquant le déplacement de quelque 13 000 personnes. En outre, environ 8 000 déplacés qui cherchaient refuge à Mboro, au Bahr el-Ghazal occidental, ont été obligés de fuir de nouveau cette zone lorsque des combats ont éclaté le 21 mars. Une femme, qui avait cherché un abri à Mboro et qui a ensuite dû fuir vers Wau a déclaré, « Nous avons survécu en nous nourrissant de feuilles et de curcuma; tous nos biens – nourriture comprise – ont été pillés. »

N'oublions pas que près de 200 000 personnes recherchent toujours une protection dans les sites de protection des civils de l'ONU, car elles ne se sentent toujours pas suffisamment en sécurité pour rentrer chez elles. Malheureusement, l'inviolabilité de ces sites n'est pas respectée, et plus de 25 000 personnes sont toujours déplacées en conséquence des événements survenus à Malakal. Les organisations humanitaires et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud continuent d'œuvrer de concert pour faire en sorte que les conditions sur ces sites soient aussi décentes que possible. Néanmoins, pour toutes ces personnes. ces installations ne pourront jamais remplacer leur foyer.

Les enfants restent particulièrement vulnérables au conflit qui s'étend. Ces derniers mois, des enfants ont été séparés de leurs parents alors qu'ils tentaient de fuir les combats, notamment 84 cas avérés à la suite des événements survenus à Malakal. Par ailleurs, des écoles et des installations de santé, inviolables conformément au droit international humanitaire, ont été endommagées, voire détruites, ce qui empêche les enfants d'avoir accès à une éducation ou à des soins de santé. Ce sont précisément dans ces nouvelles zones touchées par le conflit que les populations ont le plus désespérément besoin d'aide. Déplacées, touchées par l'insécurité alimentaire et vulnérables, ce sont ces populations que nous devons nous efforcer d'aider et de protéger. Pourtant, les travailleurs humanitaires ne peuvent les atteindre en raison d'une multitude d'obstacles qui continuent de faire entrave aux opérations d'aide. En 2015, plus de 900 incidents ayant perturbé l'accès humanitaire ont été signalés par les partenaires humanitaires au Soudan du Sud, ce qui représente une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente et de 68 % par rapport à l'année d'avant. La tendance se poursuit cette année.

Cela fait 14 jours que la déclaration présidentielle du 17 mars a été adoptée, et plus de 17 incidents

d'obstruction des activités humanitaires ont été signalés – incidents qui comprennent l'interférence de parties allant des acteurs armés individuels jusqu'aux autorités nationales. Mais leur nombre réel est vraisemblablement beaucoup plus élevé, puisque certains partenaires humanitaires rechignent à signaler tous les incidents par peur de représailles ou de harcèlement. Ainsi, la semaine dernière, dans l'État de l'Unité, les autorités locales ont exigé d'être transportées gratuitement jusqu'à Djouba dans l'avion affrété par une organisation non gouvernementale (ONG) internationale. Lorsque les pilotes ont refusé, invoquant leur devoir de respect des principes humanitaires, un camion rempli d'hommes armés est arrivé sur la piste, et les pilotes ont été menacés d'être détenus sur place s'ils n'obtempéraient pas. Ce type d'agissements, qui compromet la mesure dans laquelle les acteurs humanitaires peuvent acheminer efficacement l'assistance humanitaire, dans de bonnes conditions de sécurité, est tout simplement inacceptable.

À Malakal, après les terribles violences de la mi-février, les acteurs humanitaires se sont vu refuser l'accès par voie fluviale à Wau pendant plus d'un mois, ce qui a perturbé la fourniture d'une aide vitale à plus de 27 000 personnes. Dans un lieu où logements et commerces avaient été pillés ou détruits, et où ne restaient que très peu de ressources, ce déni d'accès représente une véritable menace à la survie. Cet accès a fini par être accordé lorsque les dernières provisions d'eau et de vivres étaient à quelques jours de l'épuisement total et que des écoles, à cours de fournitures, avaient déjà fermé. La levée des restrictions n'a pu se faire qu'après l'intervention de la communauté humanitaire, de la Représentante spéciale du Secrétaire général et du Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, et après que les ambassadeurs de plusieurs pays se furent rendus à Malakal pour s'entretenir avec le Gouverneur.

Les retards accusés dans la fourniture de l'assistance coûtent des vies et des ressources précieuses. Ce dont les acteurs humanitaires ont besoin, c'est de pouvoir accéder en temps voulu, sans entrave, à ceux pour qui cet accès, selon nous, est une nécessité vitale, au lieu de voir chaque demande scrutée au cas par cas et avec la plus grande attention, après force pressions et persuasion.

Le problème, au Soudan du Sud, provient d'un hiatus croissant entre les assurances données au niveau national et les agissements des groupes locaux. Trop souvent, même lorsque des assurances sont officiellement données à l'échelon national, elles ne sont pas respectées par les acteurs locaux. Les taxes et impôts prélevés illégalement demeurent généralisés, et les convois humanitaires sont constamment sommés de verser de l'argent aux points de contrôle. Même si le Gouvernement déclare que les acteurs humanitaires ne doivent pas accepter de verser ces sommes aux points de contrôle, les autorités locales, elles, sont porteuses d'un message très différent, puisqu'elles font remarquer que les acteurs humanitaires doivent « s'attendre » à devoir payer. Des convois se rendant de Djouba à Bentiu par la route ont récemment signalé la présence de plus de 50 postes de contrôle, auxquels chaque camion se voyait réclamer au total plus de 30 000 livres sud-soudanaises de taxes, soit une valeur d'environ 1 000 dollars. Ces taxations sauvages sont inadmissibles et doivent s'arrêter.

On a refusé au Département de la sûreté et de la sécurité d'accéder dans les zones où des affrontements se sont produits afin d'y évaluer les risques de sécurité. Depuis janvier 2016, les missions chargées d'évaluer les risques en matière de sécurité se sont heurtées à six refus rien que dans l'Équatoria central. Or cette évaluation des risques est capitale comme première étape de processus d'évaluation et de préparation d'interventions humanitaires efficaces et de la création des conditions propices à cette fin.

Outre que le conflit s'étend géographiquement, de nouveaux facteurs de crise apparaissent et les sources de vulnérabilité sont exacerbées, ce qui engendre des besoins humanitaires et de protection supplémentaires. Plus spécifiquement, la détérioration de la situation économique constitue une source d'instabilité. En conséquence de la crise économique, le coût mensuel que représentent les vivres et l'eau potable pour une famille moyenne équivaut maintenant à plus de 10 fois le salaire d'un enseignant. C'est dans les centres urbains et les agglomérations que ces pressions sont le plus vivement ressenties. Dans des zones du nord-ouest comme le Bahr el-Ghazal septentrional et le Ouarab, l'insécurité alimentaire aiguë, conjuguée au ralentissement économique et à la montée des troubles, a provoqué la fuite de quelque 38 000 habitants vers le Darfour oriental et le Darfour méridional depuis la fin du mois de janvier.

En moyenne, plus de la moitié des incidents signalés en matière d'accès sont marqués par des actes de violence à l'encontre du personnel humanitaire ou de son matériel. Dans mon exposé au Conseil le mois

dernier, j'ai souligné que 47 travailleurs humanitaires avaient été tués depuis décembre 2013. À ma grande consternation, je me dois d'informer les membres que ce chiffre s'élève désormais à 49. Le dernier cas en date est celui de M. Yien Malouth, assistant social local travaillant dans le cadre de l'action humanitaire intégrée pour l'organisation Save the Children, marié et père de deux enfants, qui a tragiquement été tué par balle à Akobo, dans le Jonglei. Des mesures plus importantes doivent être prises pour assurer la sécurité des travailleurs humanitaires.

Depuis le début de l'année, nous avons recensé au moins quatre incidents majeurs résultant dans la destruction ou le pillage de fournitures et de locaux humanitaires. Ces incidents se sont produits à Malakal, à Pibor et en Équatoria occidental. Des articles d'importance vitale tels que des suppléments nutritionnels, du matériel pédagogique et des produits de traitement de l'eau ont été brûlés ou délibérément détruits. Une estimation prudente fixe la valeur des pertes humanitaires subies depuis le début de 2016 à environ 10 millions de dollars, dont plus de 5 millions de dollars de dégâts causés au site de protection des civils de Malakal.

Bien plus importantes encore que les pertes financières sont les pertes humaines causées par ces attaques gratuites contre des installations et des biens humanitaires. Chaque fois qu'une installation ou un complexe humanitaire est endommagé ou détruit, et chaque fois que des approvisionnements sont pillés, on doit refuser ensuite à des civils vulnérables une assistance vitale.

En dépit de ces problèmes, les partenaires humanitaires restent solidaires de la population sud-soudanaise. En 2015, malgré les obstacles auxquels ils se sont heurtés en matière d'accès, les partenaires sont parvenus à acheminer une aide à plus de 4,5 millions de personnes, souvent dans les zones les plus reculées. Rien que durant les deux premiers mois de 2016, nos partenaires sont parvenus à atteindre plus d'un million de personnes. Les acteurs humanitaires continuent de trouver des moyens novateurs de sauver des vies, y compris dans les zones où un accès n'est pas officiellement accordé. Ainsi, les partenaires ont acheminé une aide nécessaire à la survie à plus de 100 000 personnes dans l'État de l'Unité l'année dernière au milieu d'un violent conflit et des refus d'accès.

En dépit des courageux efforts de nos collègues sur les lignes de front et du travail acharné que font les partenaires humanitaires afin de renforcer leurs capacités, l'absence cruelle de financements continue pourtant d'handicaper lourdement l'action humanitaire. Sur la somme de 1,3 milliard de dollars estimée nécessaire à l'acheminement d'une aide à plus de 5 millions de personnes, seuls 9 % – oui, 9 % seulement- de cette somme ont été reçus de la communauté internationale. En pleine crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les organisations non gouvernementales partenaires sont en train de réduire leurs programmes de nutrition et de santé parce qu'elles n'ont tout simplement pas reçu les fonds nécessaires pour pouvoir fonctionner. La brève période propice qu'offre la saison sèche se refermera dans les semaines à venir, et les fonds reçus n'ont permis aux acteurs humanitaires de ne pré-positionner que 35 % des fournitures nécessaires dans tout le pays. En conséquence, davantage de fournitures devront être acheminées par voie aérienne durant la saison des pluies, ce qui pourrait aller jusqu'à multiplier par six le coût de l'acheminement.

La Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme donnera davantage de détails sur les violations des droits de l'homme et les graves préoccupations que suscite la protection de la population au Soudan du Sud, mais il est clair, du point de vue humanitaire, que les deux parties se sont avérées incapables de respecter leur obligation de protection des civils et des installations civiles et qu'en outre, elles n'ont pas ménagé l'accès humanitaire nécessaire – intégral, sûr et sans entrave – aux personnes qui en ont cruellement besoin.

Les clauses de l'accord de paix ne suffisent pas à l'évidence pour enrayer l'escalade et l'aggravation rapides de la situation, dont les conséquences touchent des millions de civils dans tout le pays. Nous devons agir. À cette fin, je prie le Conseil d'appeler les parties au conflit et tous les acteurs armés qui opèrent au Soudan du Sud à honorer les obligations qui leur incombent, en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, de protéger les civils, de garantir un accès humanitaire libre et sans entrave et de protéger les travailleurs humanitaires et leurs biens.

Mon message au Conseil aujourd'hui est sans ambage : depuis mon dernier exposé, depuis la signature de l'accord de paix, l'odieuse réalité sur le terrain est que la situation humanitaire s'est considérablement aggravée en un laps de temps très court, et qu'elle continue de s'aggraver. L'unique unité de mesure que j'utilise pour cela est celle des conditions de vie, de

la souffrance et des morts subies par des millions de femmes, de filles, de garçons et d'hommes innocents pris dans d'effroyables combats entre deux camps qui n'ont cure de la population qu'ils prétendent représenter. Compte tenu de cette situation, j'appelle les membres du Conseil de sécurité à faire preuve de solidarité avec la population sud-soudanaise et à œuvrer, dans le cadre de leurs domaines d'influence, en vue de mettre un terme à cette catastrophe humanitaire en devenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^me^ Gilmore.

**M^me^ Gilmore** (*parle en anglais*) : Au nom du Haut-Commissaire, je remercie le Conseil de me donner l'occasion de lui présenter un exposé sur les conclusions de la Mission d'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme visant à améliorer la situation des droits de l'homme, le respect du principe de responsabilité, la réconciliation et les capacités au Soudan du Sud.

En bref, ces conclusions sont qu'en dépit de l'Accord de paix signé en août 2015, les violations des droits de l'homme et les exactions contre la population civile se poursuivent sans relâche. Depuis décembre 2013, toutes les parties au conflit ont commis des exactions et des violations flagrantes des droits de l'homme, ainsi que des violations graves du droit international humanitaire, notamment des meurtres de civils, des violences sexuelles généralisées à l'encontre des femmes et des filles, des actes de pillage et de destruction de biens civils, y compris des logements, des infrastructures humanitaires, des écoles, des installations médicales et même des hôpitaux. Le Gouvernement comme l'opposition recrutent de force des enfants, dont certains n'ont pas plus de neuf ans, en violation du droit international des droits de l'homme, du droit pénal international et du droit international humanitaire.

Au cours de son offensive militaire dans l'État de l'Unité, l'Armée populaire de libération du Soudan, de concert avec les milices alliées, a recouru à la pratique systématique des viols et d'autres actes de violence à l'encontre des femmes. Le viol, en particulier, a servi de stratégie pour terroriser et punir les civils. D'avril à septembre de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a enregistré plus de 1 300 cas de viols rien que dans l'État de l'Unité. Le Haut-Commissaire, tout comme la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, concluent à l'existence de motifs raisonnables conduisant à penser que certaines des violations flagrantes présumées avoir été commises, y compris en 2015, pourraient constituer des crimes de guerre et/ou des crimes contre l'humanité. Le rapport du Haut-Commissaire fait également état d'une nouvelle propagation alarmante de la violence et de l'insécurité dans des zones auparavant moins touchées par le conflit. En Équatoria occidental, par exemple, la réaction ultra-militarisée du Gouvernement à l'insécurité s'est heurtée à la résistance d'un nombre croissant de groupes de défense armés, et les civils se trouvent pris entre deux feux. En outre, l'espace accordé à la liberté d'expression, y compris le droit à la dissidence, s'est considérablement rétréci, les défenseurs des droits de l'homme, journalistes et autres acteurs de la société civile étant l'objet d'intimidations, de harcèlement, d'attaques et de détentions sans procédure régulière. Il en résulte une réduction de l'espace démocratique, et une violation par l'État de ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme, ce qui, indubitablement, compromet encore plus les chances de parvenir à une paix durable.

Eu égard au passé du Soudan du Sud, émaillé de violence et d'actes de vengeance, il est urgent d'établir les responsabilités dans les violations des droits de l'homme passées ou actuelles, ainsi que les violations du droit international humanitaire. Or, en dépit des engagements, publics et officiels, renouvelés à maintes reprises par les parties au conflit, à l'effet de mettre fin à la violence et de punir les auteurs de ces crimes, rien ne permet d'attester d'un effort sincère du Gouvernement ou de l'opposition pour tenir ces engagements. Pour que le Soudan du Sud, en tant que pays, et les Sud-Soudanais en tant que détenteurs de droits, puissent jouir de la paix, de la sécurité et d'un développement durables, il faut mettre fin à l'engrenage de l'impunité de longue date. Les auteurs de violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux doivent répondre de leurs actes. Le Soudan du Sud doit s'attaquer aux problèmes sous-jacents et aux causes profondes du conflit, notamment toutes les doléances historiques qui non seulement ont conduit au conflit actuel, mais compromettent également toute chance de règlement durable.

L'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, notamment les dispositions concernant l'exercice du principe de responsabilité et la justice transitionnelle, offre des éléments utiles à cet égard. Ainsi, il prévoit en son Chapitre V la création d'une Commission vérité, réconciliation et apaisement, d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud et d'une autorité d'indemnisation et de réparation. Or jusqu'à présent,

comme nous venons de l'entendre, le Gouvernement provisoire d'union nationale n'a toujours pas été mis en place, et les autres mécanismes n'ont donc pas été créés, même si l'Union africaine a pris quelques mesures en vue d'examiner la création du tribunal mixte.

Les mécanismes de justice transitionnelle doivent être établis conformément aux normes et règles internationales. Il convient que se tiennent de véritables consultations fondées sur une participation éclairée des victimes, des acteurs de la société civile, y compris des associations de femmes, et de toutes les autres parties prenantes. Il faudra évaluer les besoins pour asseoir sur des bases solides les efforts déployés sur le plan de la vérité, des réparations, de la réconciliation et pour prévenir toute reprise de la violence. Pour être véritablement globales, probantes et sans exclusive, ces consultations devront être conduites sur une période notablement plus longue que la période minimale d'un mois prévue par l'Accord. Et surtout, il faut que les conditions préalables à la mise en place de ces mécanismes de justice transitionnelle – une cessation complète des hostilités, l'amélioration des conditions de sécurité, la mise à disposition de ressources suffisantes et un degré élevé d'engagement politique – soient toutes remplies.

À sa trente et unième session, qui vient de se conclure, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution portant création d'une commission des droits de l'homme au Soudan du Sud. Elle a pour mandat d'assurer un suivi et de faire rapport sur la situation des droits de l'homme, et de fournir conseils et orientations en matière de justice transitionnelle, d'application du principe de responsabilité, de réconciliation et d'apaisement. Le Conseil des droits de l'homme a également inscrit dans le mandat de la nouvelle Commission la formulation de recommandations sur l'assistance technique à apporter au Gouvernement de transition à l'appui de la justice transitionnelle, de l'application du principe de responsabilité, de la réconciliation et de l'apaisement. Toutefois, ce mandat repose sur l'hypothèse que le gouvernement provisoire est pleinement opérationnel, pleinement déterminé à mettre fin à la violence contre les civils et qu'il coopère pleinement avec le tribunal mixte pour le Soudan du Sud.

La mise en place des mécanismes de responsabilisation et de justice transitionnelle pour le Soudan du Sud ne sera pas sans complications, mais elle est essentielle. Le Haut-Commissaire appelle l'Union africaine à établir sans tarder le tribunal mixte, avec un service spécialisé d'appui aux témoins et aux victimes, y compris les enfants et les victimes de violences sexuelles. Cependant, il note avec préoccupation que le tribunal ne jugera que les plus hauts fonctionnaires responsables de violations des droits de l'homme. Il est nécessaire que beaucoup d'autres auteurs de violations répondent de ces actes devant la justice, élément si indispensable à une paix durable. Cette responsabilité reviendra aux tribunaux du Soudan du Sud, qui n'ont pas actuellement la capacité de mener de tels procès. Tout manquement à la nécessité de s'attaquer à ce mépris profondément ancré pour la vie humaine ne ferait que conduire à d'autres violations.

La seule solution durable et viable face à la terreur et à toute la douleur infligées au peuple sud-soudanais est de démanteler cet appareil de violence, d'amener les responsables de ces graves souffrances à répondre de leurs actes et de mettre fin à l'engrenage de l'impunité. Il faut mettre un terme aux hostilités de façon rapide et concluante, et la communauté internationale doit faire le nécessaire pour appuyer le gouvernement provisoire d'union nationale, une fois qu'il sera formé, pour que ces mécanismes de justice transitionnelle puissent être institués et fonctionner pleinement et efficacement aussi longtemps que leur existence sera nécessaire. Il le faut d'urgence, dans l'immédiat, dans l'intérêt d'une paix durable au Soudan du Sud et de la justice pour son peuple.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Gilmore de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

**M. Malok** (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sous votre présidence. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, ainsi que votre délégation, de votre accession à ces responsabilités pour le mois de mars et de la manière dont vous avez assuré ce mois la présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez compter sur tout l'appui et la coopération de ma délégation dans le cadre de vos activités pour les quelques heures restant de votre présidence.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), M^me^ Ellen Margrethe Løj, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires,

M. Stephen O'Brien, la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, M^me^ Kate Gilmore, et le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, de leurs exposés, qui ont permis d'approfondir l'examen des questions soulevées durant la présente séance.

Avant toute chose, je voudrais réitérer au Conseil de sécurité que mon gouvernement est attaché à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. À ce jour, nous avons mis en œuvre ce qui a été requis des parties par l'Accord. Le Gouvernement sud-soudanais apprécie les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la communauté internationale, notamment les membres de la Troïka, et l'Union européenne pour amener les parties à signer l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud en août 2015, et les en remercie.

La mise en œuvre du processus de paix avance bien malgré les retards pris dans la formation du gouvernement provisoire d'union nationale. Toutefois, l'arrivée à Djouba de 22 officiers supérieurs de police du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) et de 39 officiers et 40 sous-officiers, ainsi que des 15 gardes du corps de M. Riek Machar – nous avons reçu au total 130 soldats à Djouba – est un pas dans la bonne direction.

Mon gouvernement s'est engagé à assurer le transport des forces de l'APLS dans l'opposition de Kaldak à Malakal, tandis que certaines des forces se trouvent à Bentiu et Pagak. Les forces qui se trouvent à Pagak seront transportées par avion de Gambella en Éthiopie. Nous saluons et apprécions l'aide fournie par la MINUSS, la Troïka et l'Union européenne pour les transporter par avion à Djouba. Comme convenu par les parties et la Commission mixte de suivi et d'évaluation, d'ici à la fin de la semaine, si tout se déroule comme prévu et que la MINUSS, la Troïka et l'Union européenne continuent d'assurer le transport par avion de la M/APLS dans l'opposition depuis les localités susmentionnées, la totalité des 1 370 membres des effectifs convenus sera à Djouba, ouvrant enfin la voie à la venue de M. Riek Machar. Ce n'est qu'après cela que la formation du gouvernement provisoire d'union nationale sera achevée.

Pour ce qui est de la situation humanitaire dans le pays, comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite au Conseil le mois dernier (S/PV.7628), elle n'est pas, dans mon pays, due exclusivement au conflit, comme les humanitaires voudraient le faire croire au monde. Tandis que nous nous concentrons sur la situation humanitaire provoquée par le conflit, nous ne devrions pas ignorer celle, difficile, due aux changements climatiques, en particulier les longues sécheresses et les fortes pluies, qui ont plus souvent des effets dévastateurs sur la population.

Le Sommet mondial sur l'alimentation de 1996 a indiqué que la sécurité alimentaire existe lorsque tous les ressortissants d'un pays ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture nutritive en quantité suffisante, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les quatre piliers fondamentaux de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, [...]l'accès, l'utilisation et enfin la stabilité.

Pour le nouveau pays qu'est le Soudan du Sud, le principal fait à prendre en considération c'est que le droit à l'alimentation est inhérent à la Déclaration universelle des droits de l'homme et qu'il a une importance vitale pour la jouissance des autres droits. De même, si le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 a établi que la nourriture ne doit pas être utilisée comme instrument de pression politique et économique, dans la réalité, cela est moins clair.

Ce qu'espère le Gouvernement sud-soudanais c'est qu'avec la mise en œuvre de l'accord de paix et la promulgation de la loi relative aux organisations non gouvernementales, la gouvernance et la situation humanitaire vont s'améliorer et permettre aux personnes déplacées qui se trouvent dans les camps et les sites de protection des civils de retourner chez elles. Le Gouvernement sud-soudanais déplore les incidents dont ont fait état les organismes humanitaires, ainsi que la mort de certains travailleurs humanitaires. Il ne souhaite pas continuer de basculer dans l'abîme. Il est certain que nous avons plutôt intérêt à promouvoir la stabilité et la guérison nationale.

Considérant les rapports sur le terrain, le Gouvernement sud-soudanais est déterminé à aider du mieux qu'il peut la communauté des travailleurs humanitaires pour leur faciliter la tâche, sachant qu'ils sont là pour aider nos populations en leur fournissant les services essentiels. Nous espérons que le nombre de ces incidents regrettables diminuera et que le retour à

la normale, un phénomène inconnu au Soudan du Sud, deviendra une réalité.

En conclusion, je voudrais dire que mon gouvernement a officiellement répondu au dernier rapport du Conseil des droits de l'homme sur mon pays. Ma délégation se félicite aussi de la décision prise par le Conseil des droits de l'homme à sa dernière session de créer une commission composée de trois personnes chargées de lui faire un rapport annuel. Mon pays est aussi en train de préparer son premier rapport d'examen périodique universel, qu'il doit soumettre en octobre. Néanmoins, mon gouvernement n'accepte pas les allégations de meurtres, de torture et de viols organisés et systématiques attribuées aux forces du Gouvernement et aux milices qui leurs sont alliées. Je voudrais citer ici un passage de la réponse de mon gouvernement :

> « Il est reconnu que l'APLS, l'APLS dans l'opposition et d'autres criminels portent le même uniforme. À moins que les coupables ne soient physiquement appréhendés, il est impossible de déterminer si ce sont les forces gouvernementales et les milices qui leurs sont alliées ou si c'est l'APLS dans l'opposition et les autres criminels qui ont commis ces crimes ».

Ce passage corrobore ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport précédent, à savoir que l'uniforme de l'ALPS est largement disponible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'inviter les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations, la présente séance du Conseil étant la dernière prévue pour le mois de mars, je tiens à exprimer les sincères remerciements de la délégation angolaise aux membres du Conseil, en particulier mes collègues, les Représentants permanents, leur personnel respectif et le Secrétariat pour tout l'appui qu'ils nous ont accordé.

Au cours de ce mois, qui a été effectivement chargé, nous sommes parvenus à des consensus sur plusieurs questions importantes relevant de nos compétences. Nous n'aurions pas pu le faire seuls et sans le travail acharné, l'appui et la contribution positive de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que de tous les membres compétents des services de conférence. Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation chinoise pour le mois d'avril.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 35.*